

**Article 40** 

d'information

## **GESTION DES SITUATIONS DE HARCÈLEMENT** Repérage des signaux faibles Révélation d'une situation ou d'intimidation (cf annexe 1) directeur, enseignants...... par qui? A qui ? élèves,parents établisse Le directeur Équipe pédagogique + Équipe ressource PHARE Si élève pour protéger danger **Entretien avec** l'élève cible (cf annexe 3) pour montrer préoccupation 2. Entretiens avec les élèves intimidateurs et témoins (cf annexe 4) Garder une trace de l'ensemble des étapes. pour recueillir (cf annexe 3) la parole **3bis. Entretien avec les parents** 3. Suivi de la situation par pour de l'élève cible. (cf annexe 5) d'autres entretiens . onsabiliser et faire cesser 4. Évaluation de la situation Le harcèlement perdure : mise en Le harcèlement s'arrête place du protocole national Convocation des parents des élèves intimidateurs Vigilance accrue de l'équipe

Suivi régulier de la situation avec l'élève cible.